

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le huit avril deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 02/04/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Alain FAUCHER, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADÉ, Philippe STEYAERT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX – BUSSY.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2010 – 043 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2009 – 117 du 21 décembre 2009 instituant la fiscalité mixte au 1^{er} janvier 2010

Vu la délibération 2010 – 023 approuvant le Compte Administratif 2009 de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2010 – 025 du 04 mars 2010 sur le Débat d'Orientation Budgétaire

Vu la délibération 2010 – 041 précisant l'affectation du résultat 2010

Vu la délibération 2010 – 042 précisant le taux de Cotisation Foncière des Entreprises et le produit 2010 de la fiscalité mixte

Monsieur le Président propose le budget primitif 2010 du budget principal de la Communauté de Communes de Noblat à l'assemblée délibérante.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
26 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Adopte le budget primitif 2010 de la Communauté de Communes de Noblat.

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES (€)	RECETTES (€)
3 880 535,00	3 880 535,00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES (€)	RECETTES (€)
3 034 508,00	3 034 508,00

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 09 avril 2010

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 14/03/10



Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS